

Gérer un sinistre dégât des eaux et incendie dans un immeuble

RS5891 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41036
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2027

Certificateur(s)

ECOLE SUPERIEURE D'ASSURANCE · SIRET : 32006002300050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Gérer un sinistre dégât des eaux et incendie dans un immeuble » permet aux professionnels de l'assurance en lien avec les clients dans leurs besoins de traitement de leurs sinistres, de faire évoluer leurs compétences techniques, juridiques et informatiques dans le cadre d'une réglementation évolutive.

Cette certification les accompagne dans leurs nouvelles pratiques à acquérir dans le traitement de leurs dossiers et dans leurs relations clients lorsqu'il s'agit de gérer un sinistre dégâts des eaux et incendie dans un immeuble.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Enregistrer et analyser le sinistre dégât des eaux et incendie, déclaré en recueillant les informations utiles auprès du client

Instruire le dossier sinistre dégâts des eaux et incendie, en organisant la prise en charge de la recherche d'éventuelle fuite, en mandatatant un expert, en fonction du niveau de dommages

Assurer le suivi du dossier, en maintenant des relations favorables avec les autres assureurs parties prenantes et l'assuré et en gérant les situations litigieuses et processus de recours dus à des conclusions de rapport opposables aux autres assureurs

Elaborer le rapport de suivi de sinistre définitif, en validant les devis et factures en fonction de leurs conformités aux besoins transmis par l'assuré

Procéder à l'indemnisation des dommages, conformément au rapport définitif de l'expert, à la réglementation applicable et aux conditions particulières de prise en charge du contrat

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels de l'assurance en lien avec les clients dans leurs besoins de traitement de leurs sinistres, de faire évoluer leurs compétences techniques, juridiques et informatiques dans le cadre d'une réglementation évolutive

Expérience professionnelle demandée : 3 ans minimum

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Deux personnes représentent le jury de délivrance de la certification :

- Le Directeur pédagogique de L'ESA en tant que Président du jury

- Un membre professionnel extérieur à L'ESA dont la qualité est en lien avec la certification visée.
Soit 50% de personnes extérieures à l'organisme certificateur.
Le jury de délivrance de la certification est responsable de l'octroi de la certification.

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	21	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS3882

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://formation-assurances.esaassurance.com/formation/gerer-des-sinistres-degats-des-eaux-et-incendie-dans-un-immeuble/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5891/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	1 480 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	47
Parcours menés à terme	45
Taux d'achèvement	96 %
Période	03/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	49
----------------------	----

Montant total engagé	55 035 €
Coût moyen par dossier	1 123 €
Durée moyenne	21 h
Période	03/2022 – 09/2026
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.